

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 avril 2016

NOUVELLES LIBERTÉS ET DE NOUVELLES PROTECTIONS POUR LES ENTREPRISES
ET LES ACTIFS - (N° 3675)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 4543

présenté par

M. Gille, M. Premat, Mme Bruneau, M. Bricout, M. Hammadi, M. Terrasse, M. Chauveau,
Mme Le Houerou, Mme Florence Delaunay, Mme Le Vern, M. Cherki, Mme Sandrine Doucet,
Mme Martinel, Mme Filippetti, M. Germain, M. Cotel, Mme Le Loch, M. Mennucci, M. Léonard,
M. Juanico, Mme Sommaruga, M. Féron, M. Gauquelin et Mme Récalde

ARTICLE 21

Supprimer l'alinéa 56.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La précision rédactionnelle apportée par la Commission semble obscurcir le texte plutôt que de le clarifier. Cet amendement vise donc à rétablir le texte dans sa version initiale.